



Montréal, le 19 décembre 2006

Par courriel et par télécopieur

Destinataires : Tous les intervenants au dossier de la demande de modifier les tarifs de Gazifère inc. à compter du 1^{er} janvier 2006 et d'approuver un mode de réglementation allégé (dossier R-3587-2005)

Objet : Demande de modifier les tarifs de Gazifère inc. à compter du 1^{er} janvier 2007
Dossier : R-3621-2006

La Régie de l'énergie a reçu ce jour de Gazifère inc. sa demande de modifier ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2007, laquelle comprend notamment une demande en vue d'une décision interlocutoire déclarant provisoires, à compter du 1^{er} janvier 2007, les tarifs approuvés par la Régie pour l'année témoin 2006 et ce, jusqu'à la décision tarifaire fixant les tarifs pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Copie de cette requête vous a été transmise par courriel ce jour par Gazifère inc. et le tout est diffusé à la fois sur le site Internet de Gazifère inc. (www.gazifere.com) et sur celui de la Régie (www.regie-energie.qc.ca).

Compte tenu qu'il lui faut rendre une décision sur cette demande de tarifs provisoires d'ici le 31 décembre 2006, la Régie demande aux intervenants de lui faire part, de même qu'à Gazifère, de leurs commentaires à cet égard d'ici le **20 décembre 2006 à 12h** et demande à Gazifère de répondre à ceux-ci, le cas échéant, d'ici le **20 décembre 2006 à 16h**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl

c.c. Me Louise Tremblay
Procureur de Gazifère inc.